

## **LA FORMATION AU CFA**

### **Autres formations**

PostÃ© par: formations-concours

Publiée le : 7/10/2008 10:05:43

#### **DurÃ©e**

#### **de la formation**

La formation au CFA ne peut pas Ãªtre infÃ©rieure Ã  400 heures par an. Cependant, plus le diplÃ®me est Ã©levÃ©, plus la durÃ©e de formation gÃ©nÃ©rale et technique est importante: elle est de 750 h par an pour un baccalaurÃ©at professionnel ou un brevet de technicien supÃ©rieur.

Selon les diplÃ®mes prÃ©parÃ©s et les CFA, vous passerez entre quart et la moitiÃ© de votre temps en cours, soit un rythme d'alternance d'une semaine sur deux ou trois au centre.

Le temps de formation au CFA est inclus dans le temps de travail.

#### **Les**

#### **cours au CFA**

Les deux tiers de la formation sont consacrÃ©s :

- *l'enseignement gÃ©nÃ©ral* (franÃ§ais, mathÃ©matiques, langue vivante, sciences, lÃ©gislation.)
- *l'enseignement technique* (dessin, technologie.)
- *au sport.*

Le tiers restant est destinÃ© Ã  *l'enseignement technologique* et pratique en atelier complÃ©tant la formation rÃ©alise chez votre employeur.

En parallÃ¨le Ã  votre travail en entreprise, vous devrez vous organiser pour rÃ©aliser vos cours et rÃ©aliser les devoirs donnÃ©s par vos formateurs.

Pour les Ã©tÃ©es en difficultÃ©, des cours de remise Ã  niveau dans les matiÃ¨res gÃ©nÃ©rales et technologiques sont souvent proposÃ©s.

Chaque apprenti est suivi en entreprise, par un formateur.

Des documents de liaison entre le CFA et l'entreprise (fiche navette, livret d'apprentissage ou de liaison...) permettent de suivre votre progression. Ils sont remplis soit par vous, soit par le maÃ®tre d'apprentissage, soit par les deux.

En marge de ces enseignements, certains CFA proposent des activitÃ©s extra-scolaires trÃ¨s variÃ©es (thÃ©âtre, photo, ...).

#### **L'Ã©xamen**

Vous passez les mÃªmes examens que les Ã©tÃ©es des Ã©tablissements offrant un enseignement traditionnel (lycÃ©es professionnels ou technologiques,

IUT,...).

### **Frais de Formation**

Ces études sont gratuites.

Par contre les frais d'hébergement, de restauration et de transport sont à votre charge. Toutefois, de nombreux Conseils régionales prennent en charge une partie de ces frais.

De la même façon certains Conseils régionaux aident les apprentis pour l'achat du matériel professionnel nécessaire à l'exercice de leur métier: couteaux pour un cuisinier, matériel de coiffure.